

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 3 septembre 2013 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations messieurs les conseillers et madame la conseillère :

1- Rock Côté
2- Marcel Guay
3- Solanges Thibault
4- Claude Turcotte
5- Jean-Marie Rodrigue
6- Claude Blais

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-13-127 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

<u>PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT</u> APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 septembre 2013 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

- 1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2. Adoption des délibérations précédentes
- 3. Acceptation et adoption des comptes du mois
- 4. Remplacement d'un poteau sur la rue Turcotte
- 5. Visite des installations de traitement d'eau potable- Tekno-Aquatech
- 6. Visite des installations de traitement d'eau potable suite à la résiliation du contrat Tekno-Aquatech
- 7. Acceptation de la soumission pour la cueillette et transport des matières résiduelles et des matières récupérables
- 8. Travaux de pavage

- 9. Cession du lot 396P
- 10. Renouvellement de la lettre d'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés- Contribution annuelle à la Croix Rouge
- 11. Paiement des soupers pour les personnes qui travailleront le jour du vote par anticipation et du scrutin
- 12. Séance extraordinaire-Processus éoliennes
- 13. Suivi éoliennes
- 14. Période de question (s)
- 15. Levée de la séance

ADOPTE

NO-13-128 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

PROPOSÉ PAR: ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR: CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 août 2013, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-13-129 ACCEPTATION ET ADOPTION DES

COMPTES DU MOIS ET DE

L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY APPUYE PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2013 totalisant 63 806.61\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 31 au 35, totalisant 9 365.21\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois d'août 2013.

Réf.: selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-13-130 REMPLACEMENT D'UN POTEAU SUR LA RUE TURCOTTE

<u>PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ</u>

APPUYÉ PAR: JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à une demande de prix pour le remplacement d'un poteau sur la Turcotte vu son état désuet avancé et sa dangerosité et que celui-ci porte le luminaire de rues, les membres de ce conseil acceptent que « Les Lignes Rovac Inc » de Thetford Mines fournissent et plantent un poteau de 35 pieds neuf pour 450\$ plus taxes.

Le transfert de la lumière de rues sur le nouveau poteau sera effectué par Faucher électrique au taux horaire habituel.

ADOPTE

NO-13-131 VISITE DES INSTALLATIONS

DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE TEKNO-AQUATECH

PROPOSÉ PAR: SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR: MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la filiale Nouvelle Technologie (Tekno) Inc appartient en totalité maintenant à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

Attendu qu'Aquatech finalise le transfert dans celle-ci et remplace le contrat signé il y a quelques années avec Tekno Inc.;

Attendu que les coûts de la proposition de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable de notre municipalité présentée par Aquatech sont dispendieux par rapport à la population desservie;

Pour toutes ces raisons, les membres de ce conseil mettent fin aux services professionnels de la nouvelle société de gestion de l'eau Aquatech anciennement Tekno et la municipalité ne renouvelle pas son contrat avec Aquatech. L'avis de 2 mois compte à partir de la date de l'adoption de cette résolution.

ADOPTE

NO-13-132 VISITE DES INSTALLATIONS

DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE SUITE À LA RÉSILIATION DU CONTRAT TEKNO-AQUATECH

<u>PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE</u> APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Monsieur Daniel Guay continue à effectuer les visites des installations d'eau potable vu qu'il possède la certification exigée pour effectuer le contrôle de toutes les opérations demandées au même tarif qu'auparavant. Si besoin, Marc Laflamme, pourra l'assister dans certaines tâches au taux horaire de son poste d'inspecteur.

ADOPTE

NO-13-133 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

POUR LA CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES

MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

<u>PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ</u>

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à l'appel d'offres paru dans le Courrier de Frontenac, l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi, 27 août 2013 à 14 heures par la directrice générale Ghislaine Leblanc en présence de 2 autres personnes dans l'assistance.

T.O.R.A. a soumissionné Services sanitaires Denis Fortier inc 116 076.46\$ incluant les taxes 97 925.28\$ incluant les taxes

Selon le devis pour la cueillette des matières résiduelles et récupérables pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

Les membres de ce conseil octroient le contrat à « Services sanitaires Denis Fortier Inc. » le seul soumissionnaire conforme pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2016 soit 3 ans pour la cueillette des matières résiduelles et récupérables.

A) Vingt-six (26) cueillettes et transport des matières résiduelles, solides, lourdes et volumineuses

	Montant	TPS	TVQ	Total
2013-2014	15 990.00	799.50	1 595.00	18 384.50
2014-2015	16 309.80	815.49	1 626.90	18 752.19
2015-2016	16 636.00	831.80	1 659.44	19 127.24

B) Vingt-six (26) cueillettes et transport des matières récupérables

	Montant	TPS	TVQ	Total
2013-2014	11 840.00	592.00	1 181.04	13 613.04
2014-2015	12 076.80	603.84	1 204.66	13 885.30
2015-2016	12 318.34	615.92	1 228.75	14 163.01

Total de la soumission

97 925.28 \$

Le contrat sera signé pour et au nom de la dite municipalité par madame Jessika Lacombe, mairesse et madame Ghislaine Leblanc, directrice générale.

ADOPTE

NO-13-134

Les taxes en sus

TRAVAUX DE PAVAGE

<u>PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE</u> APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Des prix ont été demandés par invitation aux deux soumissionnaires suivants :

Pavage Centre Sud du Québec	
Intersection de la rue de l'Église	1 218.75\$
Devant de l'édifice municipal	2 675.40\$
Total	3 894.15\$
Les taxes en sus	
B. Laflamme Asphalte Inc.	
Intersection de la rue de l'Église	1 430.00\$
Devant de l'édifice municipal	3 120.00\$
Total	4 199.00\$
_	

Après l'analyse et la consultation des soumissions, les membres de ce conseil octroient le contrat à Pavage Centre Sud du Québec pour les travaux de pavage demandés au montant de 3 894.15\$ plus les taxes applicables.

ADOPTE

NO- 13-135

CESSION DU LOT 396P

PROPOSÉ PAR: JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR: MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de céder la parcelle du lot 396 Partie par la municipalité au nouveau propriétaire du 191 rue de l'Église.

La municipalité accepte de faire la cession de cette parcelle de terrain soit le lot 396 Partie, du Canton d'Ireland, circonscription foncière de Thetford dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, lot appartenant à la municipalité.

Une partie du lot originaire 396 Partie dudit cadastre; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 396, étant le 8^e Rang, vers le sud et le sud-est par une autre partie du lot 396, vers le nord-ouest par une partie du lot 396, étant la rue de l'Église, vers le nord-ouest et le nord par une autre partie du lot 396.

Ladite parcelle de terrain peut être plus explicitement décrite dans le document intitulé « description technique et plan ci-annexé » préparé par Tony Fournier, arpenteur-géomètre de la firme Ecce Terra le 8 août 2013. Ainsi décrite ladite parcelle de terrain couvre une superficie de mille vingt-huit mètres carrés et sept dixièmes (1 028,7 mètres carrés).

Cette cession sera faite gratuitement. Les frais reliés à cette transaction (notamment notaire) seront à la charge du cessionnaire. Les frais d'arpenteurs seront à la charge de la municipalité.

Madame Jessika Lacombe, mairesse et madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière, directrice générale sont autorisées à signer le contrat de cession notarié de même que tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

. ADOPTE

NO-13-136

RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande accepte de signer « l'entente services aux sinistrés » entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne. Madame Jessika Lacombe, mairesse et madame Ghislaine Leblanc, directrice générale sont autorisées à signer cette entente.

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

La municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge.

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 150.00\$ pour 2013. C'est la contribution demandée par la Croix-Rouge pour une population de moins de 1 000 habitants.

ADOPTE

NO-13-137

PAIEMENT DES SOUPERS POUR LES PERSONNES QUI TRAVAILLERONT LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION ET DU SCRUTIN

PROPOSÉ PAR: ROCK CÔTÉ APPUYÉ PAR: MARCEL GUAY

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent qu'un montant approximatif de 180.00\$ soit alloué pour les soupers des personnes qui travailleront le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin pour les élections du 3 novembre 2013.

ADOPTE

NO-13-138 SÉANCE EXTRAORDINAIRE-PROCESSUS ÉOLIENNES

<u>PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE</u> APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil cédulent une séance extraordinaire pour enclencher le processus d'adoption des projets de règlements pour les éoliennes, le 12 septembre 2013 à 20 heures au lieu et heures des séances ordinaires du conseil.

ADOPTE

NO-13-139 SUIVI – ÉOLIENNES

De la correspondance a été échangée avec le bureau d'avocats récemment. Nous devrions commencer le processus d'adoption des projets de règlement à la prochaine séance du conseil.

NO-13-140 PÉRIODE DE QUESTIONS (S)-

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets

NO-13-141 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 21 heures 12.

ADOPTE	
Jessika Lacombe	Ghislaine Leblanc
Mairesse	Secrétaire-trésorière Directrice générale
Je, signature par moi de Code municipal	atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du